



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212901615-20251215-DCM2025_5_9-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, ROUÉ Christian, SIMON Mikael, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir MILIN Claudine à CORNIC Karine

EXCUSEES : CARLIER Morgane, GOURVES Muriel

Secrétaire de séance : Monsieur LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19
PRESENTS A LA SEANCE : 16
DATE DE LA CONVOCATION : 9 DECEMBRE 2025
DATE D'AFFICHAGE : 10 DECEMBRE 2025

DCM N°2025-5-9

Objet : Rénovation Salle Lannurien : autorisation de solliciter les subventions

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

A la suite de la rénovation énergétique, La commune de Pleuven a le projet de rénover la Salle Lannurien, construite en 1995, dans laquelle peu de travaux ont été effectués.

Les travaux concerteraient l'étanchéité, les conduites de raccordement des CTA (gaines), les cloisons amovibles, une rénovation intérieure et son agencement.

Au titre de ces travaux, des subventions auprès du Conseil Départemental (Pacte Finistère Volet 1) et au titre de la DETR pourraient être sollicitées.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- ✓ **Approuve le projet de rénovation de la salle Lannurien,**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 - auprès du Conseil Départemental du Finistère, et de la DETR,**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question, après avis des commissions concernées.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

David DEL NERO

